

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 MARS

AU TONKIN

M^r Puginier a écrit une nouvelle lettre plus grave encore que celles précédentes et démontrant la situation au Tonkin comme dangereuse, si de prompts secours ne sont pas envoyés.

Nous en donnons quelques extraits.

Toutes les provinces du Tonkin à l'exception de deux ou trois sont occupées par de nombreuses bandes de pirates, c'est-à-dire de révoltés ayant pour devise : « Lutte contre l'influence française. » L'influence de ce parti sur les populations augmente rapidement.

« J'ai déjà signalé, dit M^r Puginier, à l'autorité supérieure les noms et les agissements des chefs de ce parti. Les Mandarins chinois des provinces limitrophes et surtout ceux de Canton favorisent sourdement cette lutte. »

La Cour de Pékin connaît tout. Elle pousse ses agents en secret.

Dans la partie occidentale du Tonkin, nos ennemis perçoivent régulièrement l'impôt et obligent les populations à leur fournir des corvées. Ils ont des sous-préfets à eux qui administrent en leur nom. Les fonctionnaires indigènes nommés par l'administration française doivent faire en secret leur soumission au parti de la lutte qu'ils servent encore plus qu'ils ne servent le protectorat. Ils renseignent nos adversaires sur tous les projets ou actes des autorités françaises.

Si l'ennemi n'a pas encore produit un soulèvement, c'est qu'il juge plus utile d'attendre quelque temps encore pour réussir plus facilement.

Dans le Delta, plusieurs préfectures montrent déjà un commencement de véritable anarchie. Plusieurs communes refusent de payer l'impôt. Les bandes sont de jour en jour plus nombreuses et mieux armées.

C'est par la terreur que les pirates obligent les villages à leur donner asile et assistance.

Ce que les pirates font sur terre, ils le pratiquent aussi sur les fleuves où ils attendent dans des endroits éloignés de tout secours les barques de commerce.

Les cas de ce genre sont devenus très fréquents depuis deux mois. Dans la seule province d'Hanoï, il ne se passe pas de jour où l'on ne signale deux ou trois villages pillés ou brûlés.

On ne les signale pas tous de peur de s'attirer de plus grands malheurs. En moins de trois mois, sur un total de vingt-neuf communes, dix-huit ont été pillées ; quelques-unes, deux et même trois fois ; et, dans plusieurs cas, en plein jour.

Dans d'autres provinces, un certain nombre de villages ont été tellement ruinés qu'ils ont dû se disloquer. Les habitants ont sans doute rejoint les pirates. Lorsque les secours arrivent quand nos petits postes de l'intérieur sont informés, il est trop tard.

Les populations se plaignent d'autre part de ne pas être secourues par les mandarins diri-

geant les colonnes volantes. Ces mandarins prêtent même à croire qu'une entente existe entre eux et les pirates.

Jamais je n'avais vu au Tonkin autant de pillages, autant d'incendies que nous en voyons depuis quatre mois.

Même dans les plus mauvais jours traversés depuis 1883, on n'a vu tant de désordres ni tant de malheurs affliger les habitants du Tonkin.

Voici maintenant la conclusion de M^r Puginier :

« Tous ceux qui voient un peu clair dans les affaires du Tonkin s'accordent à dire que des soulèvements se préparent et que nous verrons de grands malheurs. Une action générale, une vraie bataille est d'abord nécessaire.

Il faut que cette action soit forte, poussée avec vigueur et continuée jusqu'à la réussite complète. Il faut absolument soustraire les populations à l'influence des pirates. Le rôle de l'administration viendra après. »

Comme on le voit, M^r Puginier, bien renseigné sur la situation, déclare très clairement que la conquête est à recommencer. Cela, par les fautes de notre administration.

A propos du Tonkin, voici une lettre que la France militaire a reçue de son correspondant spécial d'Haiphong, en date du 7 février 1891 :

« Monsieur le Directeur,

Les nouvelles que je puis vous donner aujourd'hui du Tonkin sont loin d'être satisfaisantes pour ne pas dire alarmantes. Jugez-en vous-même.

A Yen-Thé, il y a une vingtaine de jours, une bande considérable de pirates qu'on évaluait à 500 environ se trouvaient retranchés dans une position formidable. Une colonne de 4,500 hommes commandée par le colonel Frey fut envoyée à leur poursuite. Malgré l'attaque la plus vive, impossible à nos troupes de déloger de là. Ils ripostèrent avec énergie, tout en restant absolument invisibles et firent bon nombre de morts et de blessés dans nos rangs. En présence de cette résistance sans précédent, on fut obligé de faire appel à l'artillerie. Après un bombardement en règle, le feu de l'ennemi cessa. On ordonna l'assaut de la position, mais il n'y restait plus personne : les bandits avaient déménagé avec armes et bagages.

Cette position, examinée de près, révélait des ouvrages de fortification qu'on n'avait pas encore rencontrés jusque-là. On aurait pu penser que des mains européennes s'étaient prêtées à ce travail, qui mettait les combattants parfaitement à l'abri de nos projectiles, tandis qu'ils pouvaient nous fusiller à leur aise et à bout portant sans être inquiétés.

Comme toujours, le mensonge n'a pas manqué d'aller son train, à l'occasion de cette affaire. Quelques hommes blessés ou tués, tel en a été le compte rendu donné par un certain journal de la colonie. Mais la vérité, qu'il n'est pas toujours facile d'altérer dans ce pays où certains organes sont payés pour la dénaturer au grand profit des politiciens du jour, la vérité, dis-je, surgit quand même pour con-

fondre les MM. Dila et consorts qui prétendent que le Tonkin est pacifié. La vérité, la voici :

102 hommes tués ou blessés, Européens et Annamites, 8 officiers blessés plus ou moins grièvement. La plupart sont défigurés.

Maintenant, gardez-vous bien de croire que les quelques malheureux survivants qui se sont le plus distingués dans cette expédition mémorable ont obtenu la moindre récompense. Pour donner le change à l'opinion, en France, pour mieux faire comprendre qu'aucune expédition sérieuse n'a eu lieu, on n'a pas cru devoir faire la plus petite proposition en leur faveur, même pour ce modeste souvenir de la campagne qui s'appelle la médaille du Tonkin.

NOS MAÎTRES

Il y avait fête, banquet, concert et bal dimanche au Grand-Orient de Paris. On célébrait la fête solsticiale d'hiver. Le culte maçonnique est un culte joyeux, parait-il, et volontiers ses grands-prêtres, comme le berger Paris dans l'opérette, donnent aux initiés le signal des folâtres ébats.

Soyons gais ! je le veux ! je l'ordonne !

On mêle cependant le sérieux au plaisant. Avant que les violons n'aient appelé à la danse, le Fr. Charles Floquet, qui présidait la cérémonie, a prononcé une improvisation que le Radical qualifie de brillante et dont il veut bien nous offrir une assez curieuse analyse.

« Il a, nous dit ce journal, rappelé que la grande œuvre de la Fr. Maç. était identique à celle de la Révolution française ; ses programmes sont semblables ; sa devise, sa formule, sont passées dans les lois de la République. »

Cette déclaration est grave dans la bouche non pas du président éphémère de ces gaudrioles d'atelier maçonnique, mais du président du Corps législatif.

M. Floquet nous l'affirme, la République et la Fr. Maç. sont solidaires, et c'est cette dernière qui a fourni à sa sœur cadette sa devise, sa formule et qui lui dicte ses lois.

Nous nous en doutions bien, nous avons pu souvent le constater, mais il n'en est pas moins précieux d'en recevoir la confirmation publique de la part d'un personnage si autorisé, si haut placé dans l'État.

Nous vivons sous le gouvernement maçonnique, voilà le fait matériel qui ressort et des paroles prononcées par le président de la Chambre des députés et de la présence des personnalités politiques qui l'entouraient et l'applaudissaient.

Cette secte, si peu nombreuse quand on la compare à la masse du peuple chrétien de France, à saisi le pouvoir, elle l'exerce au profit de ses passions haineuses et de ses appétits, elle prétend imposer ses formules, les faire passer en force de lois : elle y réussit le plus souvent grâce à la connivence des autorités constituées, dont les dépositaires sont les uns ses adhérents, les autres ses craintifs et dociles valets.

Ne voit-on pas à tout instant publier dans

les journaux des résolutions votées par telle ou telle loge de province ou de Paris invitant le gouvernement et le Parlement à édicter telle ou telle mesure de persécution contre la libre manifestation des croyances religieuses ou contre l'éducation libre de la jeunesse ? L'autre jour il traînait parmi les colonnes des feuilles radicales une sommation de ce genre : il s'agissait d'interdire l'accès des examens aux élèves qui n'auraient pas un certificat d'études dans les établissements de l'État.

Voilà pourtant ce que le Fr. Floquet appelle dans un pompeux langage « la libération de l'humanité ! »

Et encore cela ne lui suffit pas, il ne trouve pas que cela soit complet, il songe à se défendre et à attaquer, il parle non seulement des luttes que la République (lisez R. F. et Fr. Maç. réunies) a soutenues, mais « des dangers qu'elle court de nouveau aujourd'hui ».

D'où peuvent bien venir ces dangers et ces craintes ? Le Radical nous l'apprendra en citant de nouveau M. Floquet.

« Après avoir résisté, a-t-il dit, aux attaques violentes des ennemis, il faut aujourd'hui savoir résister aux caresses et aux flatteries de ceux qui veulent toujours nous dominer : la tolérance ne doit jamais dégénérer en faiblesse. »

C'est bien clair. M. Floquet redoute une invasion cléricale. Il voit des conservateurs, des catholiques qui menacent d'entrer dans le temple dont l'accès est interdit aux profanes. La vue même de robes noires, violettes ou rouges à l'horizon le remplit d'horreur et il fait entendre de nouveaux appels au combat.

Il donne pleinement raison aux paroles si sages et si patriotiques de ceux des évêques français, qui, comme M^r de Cabrières et M^r Perraud, estiment qu'il ne faut pas mendier comme une aumône la tolérance des sectaires ni tendre la main à d'irréconciliables ennemis, — c'est M. Floquet qui confirme leur allégation, — une main qui serait honteusement repoussée. Nous vivons sous le despotisme empire des loges maçonniques : il faut travailler à nous en affranchir et il n'y a pas moyen de les combattre sans combattre la République elle-même qui n'est que leur instrument.

JEAN-LOUIS.

INFORMATIONS

Le voyage du Président de la République à Orléans et dans le Midi est maintenant arrêté.

Le départ pour Orléans aura lieu le 7 mai. Le Président partira le 17 mai pour Limoges, d'où il se dirigera sur Toulouse, Pau, où il sera le 22 mai ; à Biarritz et Bayonne. Le 23, il ira à Mont-de-Marsan, et à Bordeaux le 24. Retour à Paris le 25 mai.

Le Conseil municipal d'Angoulême a pris une délibération invitant la municipalité à faire des démarches auprès du Président de la République pour le prier de s'arrêter à Angoulême, lors de son voyage à Limoges et à Toulouse.

Ainsi que nous l'avons dit hier, un certain nombre de commissaires de police ont perquisitionné jeudi aux domiciles d'anciens membres de la Ligue des Patriotes.

Cette association, qui avait été dissoute de droit, continuait à fonctionner de fait.

Dans la soirée, le préfet de police reçut du ministre de l'intérieur des mandats d'amener contre les orateurs de la salle Favié, MM. Roche et Granger, députés de la Seine, Morphy et Caron, président du groupe le *Drapeau* du XIII^e arrondissement.

Ces citoyens ont été arrêtés jeudi soir à dix heures et transférés immédiatement au dépôt, sous la prévention d'excitation des citoyens à la haine les uns contre les autres.

LE GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE

On donne aujourd'hui une nouvelle explication de l'ajournement de tout choix pour le gouvernement général de l'Algérie. Il paraît qu'une des questions qui doivent être déferées à l'examen de la commission sénatoriale est l'opportunité de maintenir ou de supprimer les fonctions de gouverneur général. Dès lors, on attendra sa décision. Mais, d'autre part, il est fort possible, pour ne pas dire probable, que la commission ne s'occupera pas de la question avant les vacances.

On peut soutenir aussi que sa décision ne doit avoir un caractère définitif que lorsqu'elle aura été ratifiée par le Sénat. On voit donc qu'il peut se passer beaucoup de temps encore avant que le choix s'impose; on prétend cependant que si le cabinet était renversé, ou si simplement M. Constans était obligé de donner sa démission, la solution pourrait être beaucoup plus rapide.

Une autre vacance est à la veille de s'ouvrir. M. Piquet, gouverneur général de l'Indo-Chine, aurait demandé à être relevé de ses fonctions. Ne semble-t-il pas que le gouvernement devrait saisir cette occasion de permettre à M. Jules Ferry d'appliquer ses idées sur la colonisation de la France au Tonkin?

M. CONSTANS EN ALGÉRIE

Le bruit se répand de plus en plus que M. Constans serait avant peu nommé gouverneur général de l'Algérie.

Le ministre de l'intérieur sent qu'après les incidents de *Thermidor*, les discussions survenues dans le conseil au sujet de la loge d'entre-colonnes du baron Haussmann, des incidents du Tonkin, des courses, etc., sa situation est très menacée: aussi voudrait-il abandonner au plus tôt le terrain peu solide du ministère pour s'attribuer en compensation une grasse sinécure.

Comme nous l'avons annoncé déjà, le petit-fils de Victor Hugo, M. Georges Hugo, a été obligé de rallier le drapeau; l'époque avait été depuis longtemps retardée. Pourquoi? On l'ignore; mais, c'était comme ça. Bref, il part et certains journaux s'apitoient sur le sort du malheureux jeune homme:

« C'est de gaieté de cœur qu'il a signé son engagement; c'est de gaieté de cœur qu'il a pris hier le train de sept heures, en route vers le mélancolique inconnu. Il n'a pas voulu que M. Lockroy l'accompagnât à la gare. On peut bien lui pardonner d'avoir eu peur des suprêmes défaillances qui vous prennent toujours au départ pour un long voyage, quand on se sépare des êtres chers sur le marchepied du wagon. »

Tout cela, c'est bien triste. Mais le *Figaro* qui fait ce récit oublie qu'il y a par an des milliers de pauvres enfants, et pas riches, ceux-là! qui laissent dans leurs villages des parents pour aller à la caserne!

Le *Figaro* songe-t-il à les plaindre?

NOUVELLES MILITAIRES

Après Pâques, le détachement que l'infanterie de marine fournit au gouvernement de Paris sera porté de deux à trois bataillons.

Le nouveau bataillon arrivera dans la capitale le 11 avril et sera caserné à la caserne du Château-d'Eau.

M. le lieutenant-colonel de la Follye de Joux exercera le commandement de ce régiment qui se trouvera avoir le plus gros effectif des troupes d'infanterie de la capitale après la garde républicaine. Les régiments de ligne n'ont que deux bataillons à Paris.

Grâce aux efforts et aux soins vigilants de M. le baron de Lareinty, au sein de la commission de l'armée, la loi qui égalise la situation des sous-lieutenants de l'infanterie, de la cavalerie et du train, avec celle des sous-lieutenants de l'artillerie et du génie, a été votée par le Sénat. C'était une lacune qu'il fallait réparer.

Votée au Sénat, cette loi le sera à la Chambre, sinon avant les vacances de Pâques, du moins à la rentrée.

AVANCEMENT

Voici les noms des colonels classés en 1890 pour général de brigade:

MM. de Boysson, commandant provisoire de la 8^e brigade; Guérin d'Agon, idem de la 3^e brigade; Massiet, idem de la 40^e brigade; Marin, idem de la 3^e brigade; Bousson, idem de la 3^e brigade; de Benoist, idem de la 16^e brigade.

Cette année, le conseil supérieur a proposé au ministre de la guerre MM. les colonels Jean-

tel, du 12^e chasseurs; Farny, du 26^e dragons; Donop, du 4^e chasseurs; Briois, attaché militaire en Russie; Godfroy, chef d'état-major du 14^e corps; Tiret, du 13^e chasseurs; de La Rochetoulon, du 6^e cuirassiers; d'Esclapart d'Hust, du 11^e chasseurs.

CHANGEMENT DE GARNISON

Le 49^e régiment de dragons sera transféré, le 1^{er} avril prochain, de Saint-Etienne à Dôle.

A la même date, le 30^e régiment de dragons sera constitué à Saint-Etienne.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

Le printemps qui existe officiellement depuis hier matin ne semble pas vouloir être plus clément que la saison qu'il vient de remplacer.

Depuis deux jours, le thermomètre descend à 1 et 2 degrés au-dessous de zéro, et on a vu ce matin voltiger quelques flocons de neige.

Dans le Midi, paraît-il, la couche de neige, en certains endroits, a été de 4 et 5 centimètres.

Espérons cependant que demain, jour de Pâques fleuries, la température sera un peu moins rigoureuse.

Musique des Écoles communales

Demain dimanche, à 3 heures 1/2, à l'occasion de l'assemblée des Récollets, la musique des Écoles communales exécutera, sous la direction de M. Meyer, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants:

1. *Joli Printemps*, allégo ZIEGLER.
2. *Fleur de Mai*, valse DAQUE.
3. *Nabuchodonosor*, fantaisie VERDI.
4. *L'Entraînante*, polka BARY.
5. *Joli Cœur*, pas redoublé ZIEGLER.

Musique Municipale de Saumur

Troisième concert d'hiver donné par la *Musique Municipale* à ses membres honoraires, dans la salle du Théâtre, lundi prochain 23 mars, avec le concours de M^{lle} CHEMINADE, première chantente du Théâtre d'Angers; de M. DERUY, baryton du Théâtre d'Angers; et de M. EVRARD, piston-solo de l'Association artistique d'Angers.

Programme

1. *Le Prophète*, grande fantaisie: Musique Municipale.
2. Air du *Barbier de Séville* (Rossini): M^{lle} Cheminade.
3. *Le Carnaval de Venise* (Arban): M. Evrard.
4. *Si j'étais Roi*, chanté par M. Deruy.
5. Air de *Carmen* (Bizet): M^{lle} Cheminade.

6. *Papillon*, air varié pour alto: Musique Municipale.

7. *Le Trouvère*, fantaisie (Verdi): Musique Municipale.

8. Fantaisie pour piston et piano: M. Evrard.

9. Romance de *Paul et Virginie*: M^{lle} Cheminade.

10. Romance de *Joconde*: M. Deruy.

11. *Nuage de Dentelles*: Musique Municipale.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

Les souscripteurs peuvent retenir des loges complètes, chez M. Courant. — Loges de balcon, 4 fr.; Baignoires, 3 fr.; Premières loges, 2 fr.

Les obsèques de M. Droucheau

Les obsèques de M. Droucheau, serrurier, dont nous avons annoncé la mort subite chez M. Prudhommeau, ont eu lieu hier soir, en l'église Saint-Nicolas. La compagnie de Pompiers, dont il faisait partie, accompagnait le cercueil, et des honneurs particuliers ont été faits au pauvre défunt, qui était médaillé pour actes de dévouement. Un grand nombre d'amis sont venus également rendre un dernier hommage à Droucheau.

Sur la tombe, M. Hubert, capitaine de la compagnie de Pompiers, a prononcé les paroles suivantes:

« Mesdames, Messieurs,

» Au nom de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la ville de Saumur, avant de quitter cette dépouille mortelle, je viens adresser un suprême et dernier adieu à notre camarade, le caporal Droucheau.

» Depuis plus de vingt-huit ans, il faisait partie des compagnies qui se sont succédé et s'est toujours fait remarquer, en toutes circonstances, par son zèle, sa bonne volonté et sa discipline; aussi avait-il obtenu dernièrement du ministre de l'intérieur une mention honorable. On peut dire qu'il avait l'estime de tous ceux qu'il l'on connu; sa vie a été un labeur continu pour élever dignement une nombreuse famille, laquelle, hélas! n'est pas encore à l'abri du besoin. Oh! combien il eût été frappé dans son affection s'il eût conservé ses facultés jusqu'à sa dernière heure et eût pu songer à sa famille! Mais la mort l'a frappé si rapidement qu'il n'en eut pas le temps.

» Puissent ces quelques paroles, faible écho des sentiments qui sont dans nos cœurs, apporter quelques adoucissements à l'immense douleur de sa famille et aux profonds regrets de tous ses amis.

» Adieu donc, cher Droucheau, adieu.

A l'issue de la cérémonie, la compagnie des Sapeurs-Pompiers a voté une somme de 50 francs comme secours accordé à sa famille. Ce secours, joint à la souscription ouverte

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Cette réponse dilatoire fit sursauter Queyrat qui, oubliant son ton bonhomme, s'écria avec vivacité:

— Eh! Monsieur, laissons de côté les perquisitions du commissaire de police, c'est de votre opinion qu'il s'agit, c'est elle que je veux. Pensez-vous que le vol ait été le vrai, le seul motif du crime?

Et, d'un ton louangeur, pour corriger l'air agressif de ses paroles, il ajouta:

— Un romancier voit souvent plus loin qu'un policier. Ne croyez-vous pas, vous, que cette mort soit plutôt le résultat d'une rivalité, d'une vengeance? Alors, la disparition de l'argent, des bijoux, n'aurait été opérée que pour dérouter les recherches de la justice!

Le greffier, habitué aux façons de procéder du juge d'instruction, releva la tête et tendit l'oreille pour mieux entendre la réponse de Marchand. Il comprenait que dans cette dernière question se cachait le piège subtil que

Queyrat tendait, depuis tant de phrases, avec tant de soin.

Evidemment, si l'homme de lettres était l'auteur de l'assassinat, s'il redoutait d'être découvert, il trouverait avantage à faire croire à son interrogateur que le mobile du crime était la vengeance et non le vol. Il y trouverait double avantage: d'abord, il atténuerait la force de la preuve qui résultait de la possession par lui, le jour même du crime, des dix mille francs; en second lieu, s'il était découvert et convaincu, il obtiendrait plus d'indulgence de la part de ses juges, s'il était soupçonné d'avoir eu pour but, non pas le vol, mais la vengeance. Donc, si Marchand opinait pour la vengeance, il était sans doute l'assassin; si, au contraire, il opinait pour le vol, il n'était probablement pas criminel. Mais il répliqua de façon à dérouter les prévisions de Queyrat.

— Eh! Monsieur le juge, que voulez-vous que je vous réponde? Parce que je suis romancier, je ne suis pas forcément un devin, obligé de découvrir le pourquoi, le comment, et le parce que de tous les événements!

Le magistrat crut que son intention secrète n'avait pas été comprise. Il ajouta, tendant le piège à nouveau:

— Je ne vous adresse pas cette question pour vous désobliger, mais afin de m'éclairer de vos lumières. Vous, messieurs les romanciers, qui, par métier, fouillez constamment aux plus profonds replis des consciences humaines, vous accomplissez un travail semblable au nôtre, par des procédés différents, il est vrai. Nous, nous analysons le cœur humain; vous, vous en reconstituez la synthèse. Sur chaque fait, vous possédez d'autres aperçus que le reste des hommes, plus pénétrants et plus justes. C'est pourquoi je vous demandais si vous n'attribuiez pas à quelque rivalité, à quelque vengeance l'assassinat de René Bernard. Cette mort survenant le 15 septembre, comme à l'échéance d'une menace, quelques jours avant le mariage que la victime désirait ardemment; cette mort ne vous semble-t-elle pas se présenter dans les conditions que désirerait un rival de gloire, un jaloux d'amour? Et, dans ce cas, voyez combien la responsabilité de l'assassin diminue! Ce n'est plus, en effet, en face d'un voleur vulgaire que la justice se trouve, ce n'est plus en face du lâche dont l'action n'a sa source que dans les instincts les plus bas, dans la paresse et dans l'amour du vin et de la débauche; ce n'est plus en face d'un être

ignoble qu'il faut retrancher à tout jamais de la société, qu'il faut tuer, parce que la mort est le seul moyen de l'empêcher de nuire à ses semblables; non, mais c'est en présence d'un homme, peut-être l'égal de ses juges par ses sentiments et son instruction, par sa conduite antérieure remplie d'honnêteté et de travail; c'est en présence d'un homme que ses passions trop ardentes, l'ambition, l'amour peut-être, ont entraîné dans un jour de folie à un crime que, le premier, il regrette, qu'il voudrait réparer, qu'il ne commettra plus jamais. La balance peut-elle être égale entre ces deux hommes?

Non, n'est-ce pas?

Le premier est irrémédiablement criminel; il faut le supprimer. Le second peut être encore utile à la société; il faut le châtier, puis lui pardonner. Comme, de la façon dont mon instruction sera présentée aux juges, dépend en grande partie la vie ou la mort de l'assassin, je dois examiner s'il a suivi des instincts pervers qu'on ne pourra changer, ou, s'il s'est laissé entraîner par la folie d'un moment. Monsieur Marchand, quel est votre avis? Le mobile du crime vous paraît-il maintenant devoir être le vol, ou bien la jalousie ou la

par les ouvriers et patrons serruriers, s'élève à la somme de 118 francs.

INSPECTEURS DE CAVALERIE

Par décision ministérielle du 17 mars, M. le général de division Loizillon, commandant le 1^{er} corps d'armée, président du comité technique de la cavalerie, a été désigné pour procéder, en 1891, à l'inspection générale du 14^e arrondissement d'inspection de cavalerie, comprenant :

Ecole d'application de cavalerie, 5^e compagnie de cavaliers de remonte (portion principale) et personnel de la cavalerie de l'École spéciale militaire.

Parmi les quatorze autres inspecteurs de cavalerie désignés pour cette année, nous remarquons :

3^e arrondissement. — Brigades de cavalerie des 6^e, 7^e et 8^e corps d'armée et École militaire préparatoire de cavalerie : M. le général de division des Roys, inspecteur général du 3^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie.

4^e arrondissement. — Brigades de cavalerie des 5^e, 9^e et 12^e corps d'armée et personnel de la cavalerie de l'École militaire d'infanterie : M. le général de division Grandin, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 17 mars. — Esther Juillard, 49 jours, place Saint-Nicolas; — Jean Gasnault, cultivateur, 63 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Julien Legendre, journalier, 71 ans, à l'Hôpital.

LOTÉRIE DE SAINT-JOSEPH

Le tirage de la Loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3, aura lieu le jeudi 2 avril, à 4 heures après midi.

Dès aujourd'hui, on peut voir les lots qui sont exposés dans une des salles de l'établissement; et les personnes charitables, qui ont l'intention d'en offrir, sont priées de les envoyer le plus tôt possible, tous les objets étant reçus avec la plus grande reconnaissance.

ANGERS. — D'après le *Patriote*, lundi soir, à l'église Saint-Serge, pendant le sermon, quatre ou cinq vauriens se sont mis à crier : au feu ! et ont ainsi occasionné un moment de panique qui aurait pu avoir des conséquences graves.

A cette occasion, l'*Union de l'Ouest* fait les justes réflexions suivantes :

« Si pareil scandale se produisait au théâtre, on n'eût pas manqué de mettre la main sur les délinquants, et l'on eût très bien fait, nous nous empressons de le dire. Au théâtre, rien ne

vengeance? Que répondez-vous?

— En vérité, monsieur, répondit Gustave, je ne comprends pas où vous voulez en venir. Comment pouvez-vous penser que je possède, de prime abord, une opinion quelconque sur un crime dont on ne connaît pas le coupable? Montrez-moi cet homme, donnez-le moi à examiner, je vous répondrai ensuite qu'il me paraît avoir agi sous l'influence de tel instinct ou de telle passion. Supposez même que, dans mon for intérieur, je présume la cause de cette mort, croyez-vous que je me risquerai à vous faire part de mes conjectures, sachant qu'elles peuvent influer, au point que vous me dites, sur votre rapport, c'est-à-dire, par ricochet, sur la liberté et la vie d'un autre homme? Queyrat s'avança vivement sur Marchand, lui planta son regard dans les yeux, étendit le bras; une phrase lui monta aux lèvres :

— L'assassin présumé, c'est vous !

Mais il se retint; ce n'était pas encore le moment. Avant de lancer cette accusation au visage de son interlocuteur, il lui fallait apprendre certains renseignements qu'il ne pourrait plus obtenir une fois que l'homme de lettres se tiendrait sur ses gardes.

— Ou la dénonciation d'Odon Wegrow a

fait défaut pour assurer la police et la sécurité : commissaires et agents de police, officiers de place et plantons militaires, pompiers et agents d'assurances, sans compter les plus hautes autorités, dont quelque-une, au moins, embellit toujours de son auguste présence la salle et quelquefois les coulisses.

» Nos églises, quoique très certainement beaucoup plus fréquentées de la population municipale, sont aussi beaucoup plus abandonnées à elles-mêmes, comme si l'administration municipale les ignorait. Aux abords, nulle apparence de police, à peine même un éclairage suffisant pour prévenir les accidents les plus vulgaires. Police et éclairage somptueux, tout est prodigué au théâtre. Il est certain que les jeunes gredins, dont le *Patriote* raconte les exploits, ne se seraient pas risqués à commettre ce scandale, s'ils avaient aperçu un agent de police, à la porte, prêt à les cueillir au passage.

» Nous demandons que les citoyens catholiques, qui sont bien plus de la moitié de la population, soient autant protégés que les citoyens amateurs de théâtre, qui ne comptent pas même pour un 30^e. »

LA GRÈVE DES ARDOISIERS

Une grève a éclaté mercredi dans les carrières d'ardoises de Trélazé. Cette grève, qui est générale, a été causée par un refus d'augmentation de salaires.

La situation, en deux ou trois jours, s'est considérablement aggravée. Les grévistes des Petits-Carreaux ont été très surexcités, avant qu'on puisse s'y attendre, puisque deux gendarmes suffisaient pour maintenir l'ordre.

Jeudi, on leur refusa l'entrée de la salle de la Maraîchère qu'on a l'habitude de leur prêter pour leurs réunions.

Outrés de ce refus, ils se rendirent tous devant l'habitation du maire, M. Fourcaud, réclamant à grands cris la clef et du pain.

Quelques-uns grimperent sur le mur d'enclos de la propriété. Un carreau fut cassé d'un coup de pierre. Le garde champêtre voulut s'interposer; on le prit et on le transporta à l'écart.

Puis les grévistes allèrent à la salle de la Maraîchère, enfoncèrent la porte, et tinrent leur réunion. La continuation de la grève a été votée, parait-il, par acclamation.

M. le Préfet s'est rendu lui-même sur les lieux, accompagné de MM. Le Poittevin, substitut du procureur général, Grémillon, procureur de la République, et Blanc, commissaire central.

Un escadron de cuirassiers et quelques gendarmes occupent militairement Trélazé.

Un autre escadron est consigné au quartier de cavalerie, à Angers, tout près à partir au premier ordre.

été faite en l'air, pensa le juge d'instruction, l'homme que j'ai devant moi est innocent, ou il est très fort. Ah! C'est avec lui une lutte autrement difficile qu'avec le banquier! J'ai fait dire au financier ce que j'ai voulu, et j'ai vu jusqu'au fond de sa conscience. Avec celui-ci il n'en va pas de même. (A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 mars 1891.

La Bourse est ferme malgré la pénurie des transactions. Le 3 0/0 fait 93 12; le 4 1/2 0/0, 103.57.

La Banque de Paris garde une excellente tenue à 828.

La Société Générale consolide sa reprise à 490. Le Crédit Lyonnais termine en amélioration à 795.

La Banque d'Escompte gagne 5 fr. à 532. Cet établissement procédera le 23 courant, de concert avec la Société Générale et le Crédit Lyonnais, à l'emprunt de conversion des obligations 5 0/0 du Crédit Foncier Égyptien. On sait que les nouveaux titres émis à 465 fr. et remboursables à 505 constituent un placement de 4.35 0/0. Mais la valeur de l'opération ne dérive pas seulement du revenu rémunérateur des titres; elle doit être attribuée aussi aux conditions rassurantes dans lesquelles fonctionne l'institution, conditions qui sont exactement celles du Crédit Foncier de France et

POITIERS. — Avant-hier soir, pendant que M. Parent, demeurant boulevard du Grand-Cerf, était absent de son domicile, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison.

Après avoir fracturé divers meubles, ils se sont emparés d'une somme de 150 fr. environ et de certains bijoux.

Une enquête est ouverte.

Si les voleurs s'étaient introduits la veille au domicile de M. Parent, leur aubaine eût été plus forte, car une somme de 15,000 fr., déposée dans un des meubles qui ont été fouillés, en avait été enlevée jeudi matin.

Fait curieux :

Avant-hier, M. Parent avait reçu une lettre l'invitant à se rendre à Châtellerault, en l'étude de M^e Sabourin, notaire, pour recueillir un héritage.

On lui recommandait d'apporter son acte de naissance, son contrat de mariage, etc., etc., pour bien faire constater ses droits.

Or, il n'existe pas de Sabourin notaire à Châtellerault.

On avait donc voulu éloigner M. Parent de sa maison pour s'y introduire et y voler avec plus de sécurité.

M. CHARLES CARICHOU, ayant appris qu'on vend sous son nom des produits objets de ses soins, a l'honneur de prévenir ses nombreux et sympathiques clients de vouloir bien ne remettre leurs commandes qu'à ses MANDATAIRES accrédités, ou directement à la VILLA ANGELO, à BEAULIEU-LÈS-SAUMUR.

LIVERANI, le Roi de la Chapellerie

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il arrive de Paris avec un choix de CHAPEAUX pour HOMMES, DAMES ET ENFANTS, vendus 30 0/0 meilleur marché de tout Saumur.

4, place de la Bilange, 4.

Dernières Nouvelles

LE PRINCE NAPOLEON

Turin, 21 mars.

Le corps de Napoléon est arrivé à Turin hier matin à 8 heures.

A la gare, attendaient le duc et la duchesse de Gènes.

Les honneurs ont été rendus par un régiment d'infanterie.

Le cercueil, précédé d'un escadron de cavalerie, a été transporté à la Superga.

Paris, 21 mars, 12 h. ».

A la suite d'un entretien avec M. Fallières, M. Déroulède renonce à interpellier aujourd'hui le gouvernement sur les perquisitions qui ont été opérées chez les membres de la Ligue des Patriotes.

Le meeting anarchiste qui devait avoir lieu aujourd'hui, salle du Commerce, a été contre-mandé.

HAVAS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

aux facilités de négociation qui existent, par suite de la possibilité d'acheter ou de vendre les actions et obligations sur les principaux marchés européens.

On cote le Crédit Foncier 1,277. Le Crédit Mobilier, poussé par les achats du comptant, s'avance à 427.

La Banque de Madrid est ferme à 410. L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 14 courant a fixé à 12.50 le dividende de l'exercice; celui des deux précédents exercices avait été de 10 fr.

La part *Petite Presse* s'échange à 85 fr.

L'action des Chemins Portugais reprend le cours de 500. La progression continue des recettes ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur les cours.

Les obligations de Porto-Rico ont un marché très animé. On reste à 286.25 en hausse de 10 fr.

L'action des Mines d'Or de Saint-Antoine continue à être l'objet d'achats suivis. Le coupon n° 1 sera mis en paiement dans les premiers jours d'avril.

Les Chemins Économiques font 425.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Same-li 21 mars, représentation extraordinaire de *LA FAVORITE*, avec le concours de M^{lle} Richard, de l'Opéra.

Dimanche 22 mars, *Lohengrin* et *Madame l'Archiduc*.

MARCHÉS

LONGUÉ, 19 mars

Blé-froment, l'hect., 20 à 21 50. — Seigle, 13 50 à 14 fr. — Orge, 13 à 13 50. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, le d.-d., » 75. — Foin, la charretée, 780 k., 60 à 65 fr. — Paille, 32 fr. — Pain, les 6 k., 2 fr. — Œufs, la douz., » 65.

BEAUFORT, 18 mars.

Froment, double-décal., 4 20. — Seigle, 3 25. — Avoine, 2 fr. — Pommes de terre, » 90. — Noix, 3 60. — Foin, la charretée, 80 fr. — Paille, 40 fr.

Robes et Confections

M^{me} V^{ve} CHAUSSARD

Ex-coupeuse de 1^{re} maison de Paris

SAUMUR — 38, rue Dacler — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle *Coupe de Corsage* fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous voici bientôt à Pâques; c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES

M. DUBOIS-RONCE, seul entrepreneur de la ville de Saumur, a l'honneur de faire connaître à MM. les Propriétaires qu'il fait une diminution pour ses travaux de vidanges de 2 fr. par mètre cube pour tous liquides à partir de 4 mètres.

L'ancien prix reste applicable pour toutes matières solides.

S'adresser à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Fouchard, près Saumur.

On se rend aux châteaux et maisons bourgeoises des environs.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

Société anonyme au capital de 80 millions de francs. — Conversion en 4 0/0 des obligations 5 0/0. — 140,000 obligations foncières 4 0/0 de 505 fr. ou 420. — Intérêts semestriels, 10 fr. 10, nets d'impôts (1^{er} avril-1^{er} oct.) payables en or, à Paris, Londres et en Égypte. — Amort. en or à 505 fr. en 75 ans, par tirages semestriels, à partir du 1^{er} oct. 1891.

Prix d'émission : 465 francs (jouissance du 1^{er} avril 1891). On paie : en souscrivant, 50 fr.; à la répartition, du 1^{er} au 5 avril, 150 fr.; du 1^{er} au 5 mai, 150 fr.; du 1^{er} au 5 juin, 115 fr. Ou 463 fr. 90, si on se libère à la répartition. Le placement ressort, à ce cours, à 4.35 0/0 net d'impôts, plus la prime d'amortissement à 505 fr. Les titres 5 0/0, remboursés à 505 fr., sont reçus en paiement à 507 fr. 50 (coupon du 1^{er} avril 1891 détaché). Pour eux, la souscription est irréductible et le prix net ressort à 461 fr. 40. Tout solde de décompte de conversion inférieur à 463 fr. 90 sera payé en espèces.

On souscrit : Mercredi 25 mars, Banque d'Escompte de Paris; Crédit Lyonnais; Société Générale; Crédit Industriel; Société Marseillaise, et à leurs agences, dans les départements et à l'étranger. Dès à présent, on peut souscrire par correspondance. Pour les demandes de conversion, joindre les titres 5 0/0. La cote officielle sera demandée à Paris, Londres, Bruxelles, Genève.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes. L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

HERNIÉS

ET MALADIES DE MATRICE

Guérison Radicale

Paiement des honoraires après guérison

Le Docteur PELLOTIER, CABINET, 32, rue

de Rivoli, Paris, donne ses consultations à

Angers, mercredi 25 mars, hôtel d'Anjou;

à Saumur, jeudi 26 mars, hôtel Budan;

Le Docteur revient tous les deux mois.

Etude de M^e RICOU, notaire à Coron, canton de Vihiers.

VENTE MOBILIÈRE
Après Décès

Les LUNDI et MARDI 30 et 31 Mars, à 10 heures du matin, et le DIMANCHE 3 Avril suivant, à une heure de l'après-midi, s'il y a lieu, Il sera procédé, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, à la vente, aux enchères publiques, des meubles meublants, matériel d'exploitation et bestiaux garnissant la ferme de la Touche-Perrot, sise commune de Coron.

ON VENDRA NOTAMMENT :

Grande quantité de bons meubles, linge et literie, cheval, six bœufs, deux taureaux, sept vaches et sept génisses.

On vendra en premier lieu : les bestiaux, puis le matériel d'exploitation, le linge et le mobilier proprement dit.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON
Propre au Commerce
Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

A Louer présentement

MAISON

Tout agencée pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Ecurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE.

S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN

UNE MAISON

Occupée par M. Le Blay
S'adresser à M^{me} JAGOT, rue d'Orléans, 76. (178)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René

SAUMUR

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit-payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	143 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MARS

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du Crédit Foncier	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0.....	95 25	1895 —	Obli. f. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz... 520 —
3 0/0 1891.....	93 95	1580 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500... 400 —
3 0/0 amortissable.....	95 90	1090 —	— f. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000... 26 50
4 1/2 1883.....	105 50	1465 —	— f. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série — 26 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)				
Obli. 1855-60 3 0/0.....	535 —	615 —	— f. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots..... —
— 1865 4 0/0.....	521 75	2475 —	— f. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500... 611 —
— 1869 3 0/0.....	411 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		
— 1871 3 0/0.....	406 —	Autrichien 4 0/0 or.....	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	FONDS ÉTRANGERS
— 1875 4 0/0.....	525 —	Dette d'Égypte 6 0/0.....	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500...	Emprunt russe 1862 5 0/0.....
— 1876 4 0/0.....	525 —	Extérieur 4 0/0.....	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	— 1889 4 0/0.....
— 1876 4 0/0.....	525 —	Hongrie 4 0/0 or.....	Nord 3 0/0 r. à 500.....	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....
— 1886 3 0/0.....	412 —	Italie 5 0/0.....	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	— 2 ^e —.....
Bons de liquidation.....	522 —	Portugal 4 1/2 1888.....	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
				Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500... 515 —

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							BORDEAUX — SAUMUR — PARIS											
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	Bordeaux				5 40	8 20	11 39		3	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	Saintes				7 12	9 9	11 39		6 40	
Château-du-Loir				12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	Niort	5 25			9 42	10 51		5 13	8 10	
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	5 54	Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	
Liniers-Bouton	11 29				3 17	7 49		6 4	Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	
Vernantes	11 43				3 30	8 »		6 14	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Blou	11 54				3 41	8 10		6 24	Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Vivy	12 2				3 49	8 17		6 31	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Orl.)									SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	(arrivée)	10 22	7 45	Mixte		3 13	5 42	10 3		
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	(départ)		7 25	matin		2 52	5 20			
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41		7	(départ)		7 36	matin		3 4	5 31			
SAUMUR (Etat)									Nantilly (départ)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51		7 11	SAUMUR (Orl.)									
(départ)					4 41	8 30		6 50	(arrivée)		7 47	matin		3 12	5 39	10 59	11 46	
Nantilly (départ)		8 31	10 37		4 11	8 31		7 3	(départ)		7 57	matin		3 16	5 43	11	7 11	
Chacé-Varrains		8 37	10 44		4 23	8 43		7 9	Vivy		8 11	matin		3 28	5 57			
Brézé-Saint-Cyr		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9	Blou		8 20	matin		3 36	6 6			
Montreuil-Bellay		9 1	11		4 37	8 56		7 17	Vernantes		8 33	matin		3 47	6 19			
Thouars		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	Liniers-Bouton		8 46	matin		3 58	6 31			
Niort		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	Noyant-Méon		9 1	matin		4 10	6 45	11 44		
Saintes			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	Château-du-Loir		10 22	matin	2 4	2 55	5 22	7 58	12 33	1 12
Bordeaux				6 24	11 52		6 22	7 53	Chartres		2 47	matin		5 56	9 26	12 4	3 26	4 5
				9 52	4 18		9	11 13	Saintes		5 50	matin		7 30	11 50	2 27	5 10	5 45
				soir	matin	soir	matin	soir	Bordeaux			matin		soir	matin	soir	matin	soir

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct. soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35	9 25
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 25	10 4
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 25	6 10	10 14	9 35
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 14	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58	5 7		
		matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Direct. mixte soir
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Ménitrie		7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	
		matin	matin	soir	soir	matin	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon			